
Spécialiste en aération douce (BF)

Remplace: INFOformation&profession «Spécialiste en aération douce (BF), en consultation» du 24.08.2016

- ▷ Nouveau règlement d'examen professionnel approuvé par le SEFRI le 09.11.2016.
- ▷ Le règlement entre en vigueur avec effet rétroactif le 1^{er} avril 2016 après approbation par le SEFRI.

Description brève

Les spécialistes en aération douce sont des spécialistes pour des installations d'aération douce. Ils/elles travaillent de manière typique comme collaborateurs/trices au service interne et/ou externe ou au service client de fabricants ou d'entreprises de service/de maintenance. Ils/elles accompagnent des projets d'aération douce de la planification jusqu'à la réparation. Pour cela ils/elles sont en contact étroit avec d'autres professionnels tels que des architectes, planificateurs, maîtres d'ouvrage, installateurs ainsi qu'avec le client final, soit avec l'exploitant et l'utilisateur final d'installations d'aération douce. Les spécialistes en aération douce se distinguent par leurs connaissances professionnelles solides mais aussi par une forte orientation vers le client, leur capacité de communication et leur flexibilité.

Les spécialistes en aération douce

- accompagnent les clients (exploitants/utilisateurs) dans toutes les phases du projet et établissent des devis personnalisés;
- assistent la planification des projets sur le plan technique et sont à même de planifier de petits projets de manière autonome;
- apportent un soutien technique aux installateurs lors du montage d'installations d'aération douce;
- mettent des installations en service et procèdent à des contrôles et des mesures;
- veillent à un fonctionnement sans défauts, optimal sur le plan aussi bien énergétique qu'acoustique et hygiénique par une maintenance dans les règles de l'art.

Organe responsable

Les organisations du monde du travail suivantes constituent l'organe responsable:

- ImmoClimat Suisse
- Association Suisse des Maîtres-ramoneurs (ASMR)
- Suissetec
- Schweizerischer Verein Luft- und Wasserhygiene (SVLW)
- ProKlima
- energie-cluster

Admission

Sont admis/es à l'examen final les candidats/es qui:

- a) sont titulaires du certificat fédéral de capacité dans une profession technique-artisanale ou qui disposent d'au moins 2 ans d'expérience pratique dans le domaine de la ventilation, de l'aération douce ou de domaines similaires;

b) ont acquis les certificats de modules requis ou disposent des attestations d'équivalences nécessaires.

Certificats de modules

Les certificats de modules suivants doivent être acquis pour l'admission à l'examen final:

- Module de base aération douce
- Conception d'aérations douces
- Conseil d'exécution d'aération douce
- Exploitation et maintenance d'aérations douces

Le contenu et les exigences des différents modules sont spécifiés dans les descriptifs des modules de l'organe responsable.

Examen

L'examen final comporte les épreuves suivantes: étude de cas (planification, contrôle, maintenance / écrit), étude de cas (oral), entretien avec l'expert (oral), entretien client (oral).

Titre

Les titulaires du brevet sont autorisés/es à porter le titre protégé de:

- Spécialiste en aération douce avec brevet fédéral
- Fachmann/-frau Komfortlüftung mit eidgenössischem Fachausweis
- Specialista in ventilazione meccanica controllata con attestato professionale federale

La traduction anglaise recommandée est:

- Comfort ventilation specialist, Federal Diploma of Higher Education

Pour en savoir plus

ImmoClimat Suisse

www.immoclimat-suisse.ch

Association Suisse des Maîtres-ramoneurs (ASMR)

www.kaminfeger.ch/fr

Suissetec

www.suissetec.ch

Schweizerischer Verein Luft- und Wasserhygiene (SVLW)

www.svlw.ch

ProKlima

www.proklima.ch

energie-cluster

www.energie-cluster.ch